



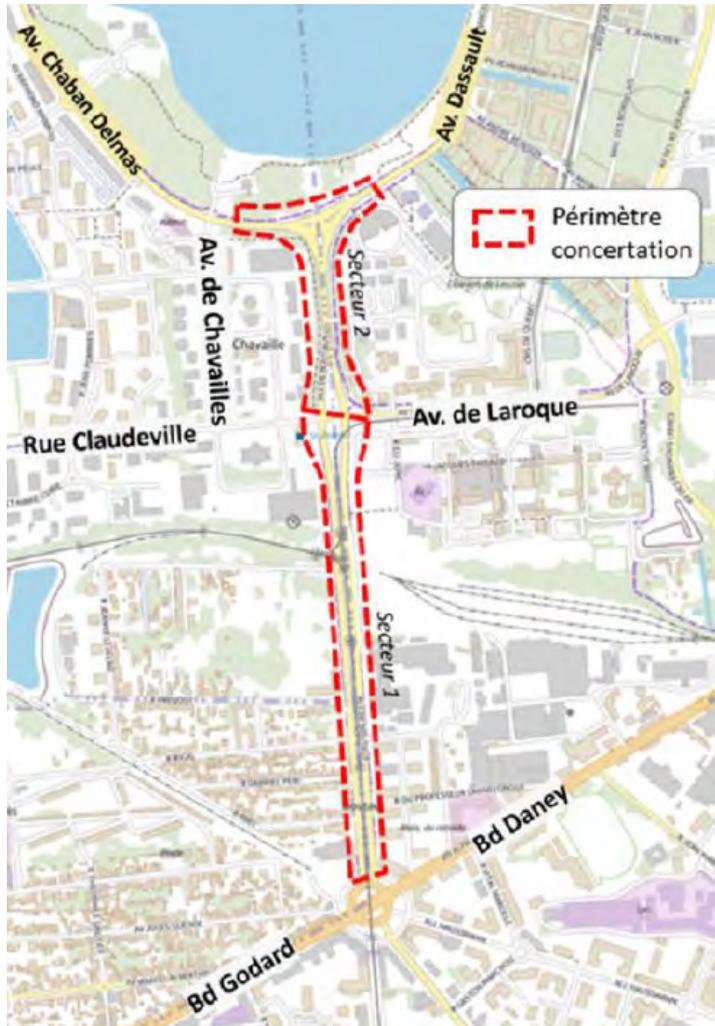
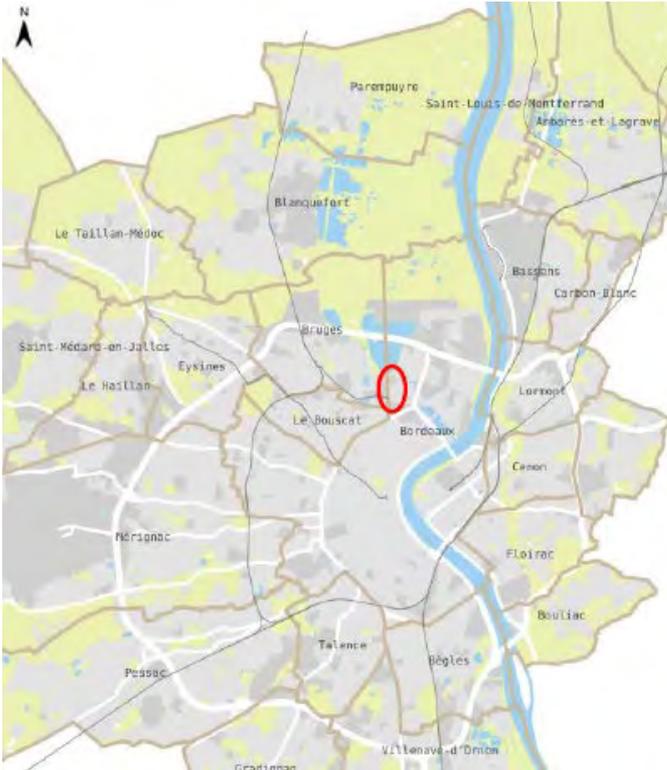
Concertation publique

réalisation d'un aménagement cyclable
entre la place Ravezies et le boulevard Jacques Chaban Delmas



BORDEAUX
MÉTROPOLE

Plan de situation



Sommaire

1. **Le dispositif de concertation**
2. **Constat et enjeux**
3. **Les objectifs du projet**
4. **Les propositions d'aménagements**
5. **Calendrier sommaire**

Le dispositif de concertation



Cadre réglementaire

- ❖ Décision d'ouvrir une concertation publique par délibération N° 2022-452 du 7 juillet 2022.
- ❖ Elle répond à un cadre réglementaire (art. L103-2 du Code de l'urbanisme).
- ❖ Sur la base d'études préliminaires mises à disposition du public et complétées au fur et à mesure de son déroulement.
- ❖ Recueillir les avis, les expressions du public sur les partis d'aménagement proposés pour alimenter et enrichir le processus d'élaboration du projet

AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

Réalisation d'un aménagement cyclable entre la Place Ravezies et le Boulevard Jacques Chaban Delmas - communes de Bordeaux, Le Bouscat et Bruges.

Le public est informé que par délibération n°2022-452 en date du 7 juillet 2022, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir une concertation sur la « Réalisation d'un aménagement cyclable entre la Place Ravezies et le Boulevard Jacques Chaban Delmas - communes de Bordeaux, Le Bouscat et Bruges ».

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront déposés :

- à l'Hôtel de Ville de Le Bouscat : Place Gambetta, 33110 Le Bouscat ;
- à l'Hôtel de Ville de Bruges : 87 avenue Charles de Gaulle, 33 520 Bruges ;
- à la Cité municipale de Bordeaux : 4 rue Claude Bonnier, 33000 Bordeaux ;
- à la Direction Tramway/SDODM/Grandes infrastructures de Bordeaux Métropole : Immeuble Laure Gatet 1er étage - 39-41 cours du Maréchal Juin - 33045 Bordeaux ;

et sur le site internet de Bordeaux métropole : <https://participation.bordeaux-metropole.fr>

Ce dossier sera tenu à la disposition du public qui pourra formuler ses observations ou suggestions éventuelles sur les registres prévus à cet effet, à compter du 27 juillet 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la concertation.

La fin de la concertation sera annoncée par voie de presse.

Le Président de Bordeaux Métropole.

Les modalités

Un dossier technique:

- Plan de situation
- Plan du périmètre d'intervention
- Notice explicative
- Plan de la proposition 1
- Plan de la proposition 2

Un registre d'observations

**Inscrivez vos contributions sur le registre
afin quelles soient prises en compte**

Réalisation d'un aménagement cyclable entre la place
Ravezies et le boulevard Jacques Chaban-Delmas

COMMUNES DE BORDEAUX, LE BOUSCAT ET BRUGES



Direction Générale Mobilités
Direction Tramway/SODM/Grandes Infrastructures
Service amélioration extension réseau TC existant



Les modalités

Lieu de consultation:

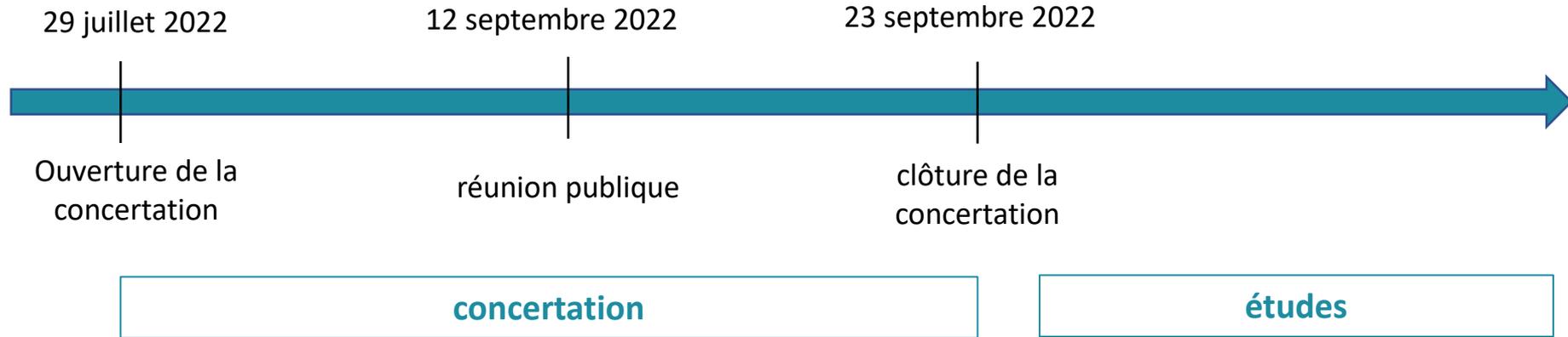
- Bordeaux: *Cité Municipale - 4 rue Claude Bonnier et mairie de Quartier 196 Rue Achard*
- Bruges: *Hôtel de ville - 87 Avenue Ch. De Gaulle*
- Bouscat: *Hôtel de ville - Place Gambetta*
- *Bordeaux Métropole - immeuble Laure Gatet – 39/41 Cours Maréchal Juin.*

Site internet:

[Participation Bordeaux Métropole \(https://participation.bordeaux-metropole.fr\)](https://participation.bordeaux-metropole.fr)

The screenshot shows the website interface for a public participation project. At the top, there is a navigation bar with 'PARTICIPATION' in a large purple box, and 'BORDEAUX MÉTROPOLE' with its logo. A search bar is on the right. Below the navigation bar, there are menu items: 'PARTICIPATIONS PAR THÉMATIQUES', 'CARTE DES PARTICIPATIONS', 'AGENDA', 'COMMUNAUTÉ', 'AIDE', and 'CONTACT'. A breadcrumb trail reads: 'Vous êtes ici : Accueil > Participations par thématique > Déplacements > Réalisation d'un aménagement cyclable entre la Place Ravezies et le Boulevard Jacques Chaban Delmas'. The main heading is 'RÉALISATION D'UN AMÉNAGEMENT CYCLABLE ENTRE LA PLACE RAVEZIES ET LE BOULEVARD JACQUES CHABAN DELMAS'. There are buttons for 'PARTAGER' and 'SUIVRE CETTE PARTICIPATION'. Below the heading, it says 'PARTICIPATION EN COURS' and 'Publiée le 27 / 07 / 2022'. The text describes the project: 'L'aménagement du Réseau Velo Express (REV'E) est un des axes majeurs du 3ème Plan vélo métropolitain 2021-2024, adopté en novembre 2021 dans le cadre du Schéma des mobilités. Notre établissement envisage l'aménagement des allées Boutaut entre la place Ravezies et le boulevard Jacques Chaban-Delmas. Une concertation préalable est organisée à partir du 27 Juillet 2022. Exprimez votre avis sur le projet!'. There is a satellite map image showing the project location with the caption 'VUE AERIENNE ALLEES DE BOUTAUT'. At the bottom, there is a yellow box with 'Éléments clés' and a calendar section. The yellow box contains: '3 COMMUNES concernées par le projet d'aménagement' and '1.4 KM de voies à requalifier'. The calendar section shows: '27 / 07 / 2022 : Ouverture de la concertation' and '08 / 07 / 2022 : Délibération d'ouverture de la concertation'. The Bordeaux Métropole logo is at the bottom right.

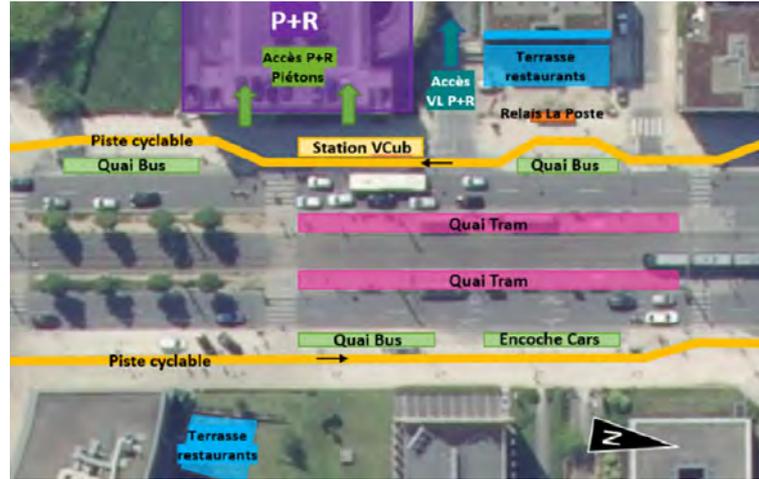
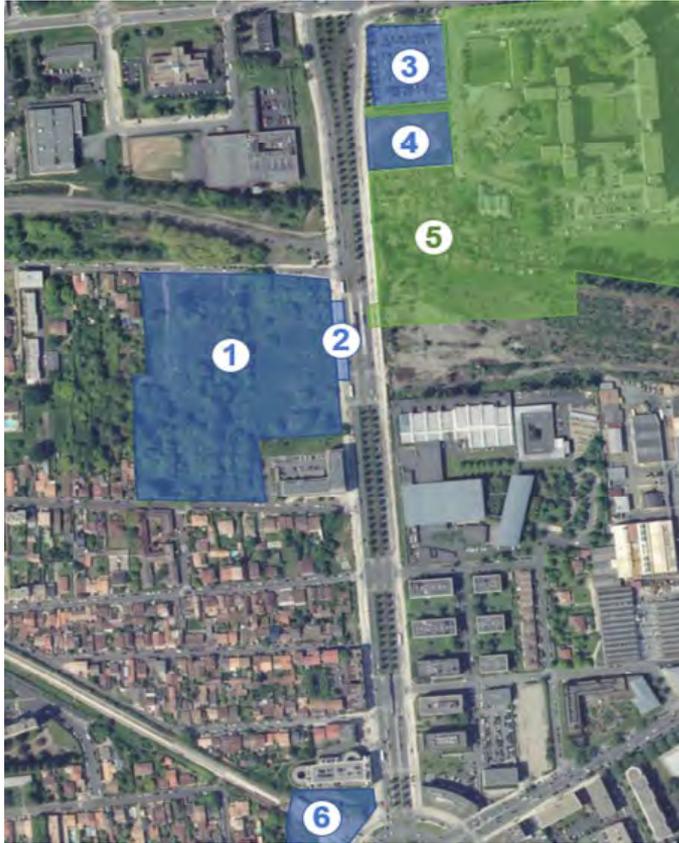
Le calendrier



Constat et enjeux



Constat et enjeux



- ❖ Augmentation de **10 %** des déplacements cyclables.
- ❖ Itinéraire de Réseau Vélos Express - **ReVE 3**.
- ❖ Secteur urbain dense source de nombreux projets en cours ou à venir.
- ❖ Des conflits d'usages.
- ❖ Des cheminements piétons larges mais peu qualitatifs.



Les objectifs du projet



BORDEAUX
MÉTROPOLE

Objectifs

- ❖ Favoriser la circulation des cyclistes en proposant un aménagement cyclable à haut niveau de service, constitué majoritairement de larges aménagements cyclables en site propre, lisibles et continus.
- ❖ Améliorer l'accessibilité et la qualité des cheminements piétons.
- ❖ Améliorer l'espace public et la qualité de vie des riverains en renforçant la végétalisation du site.

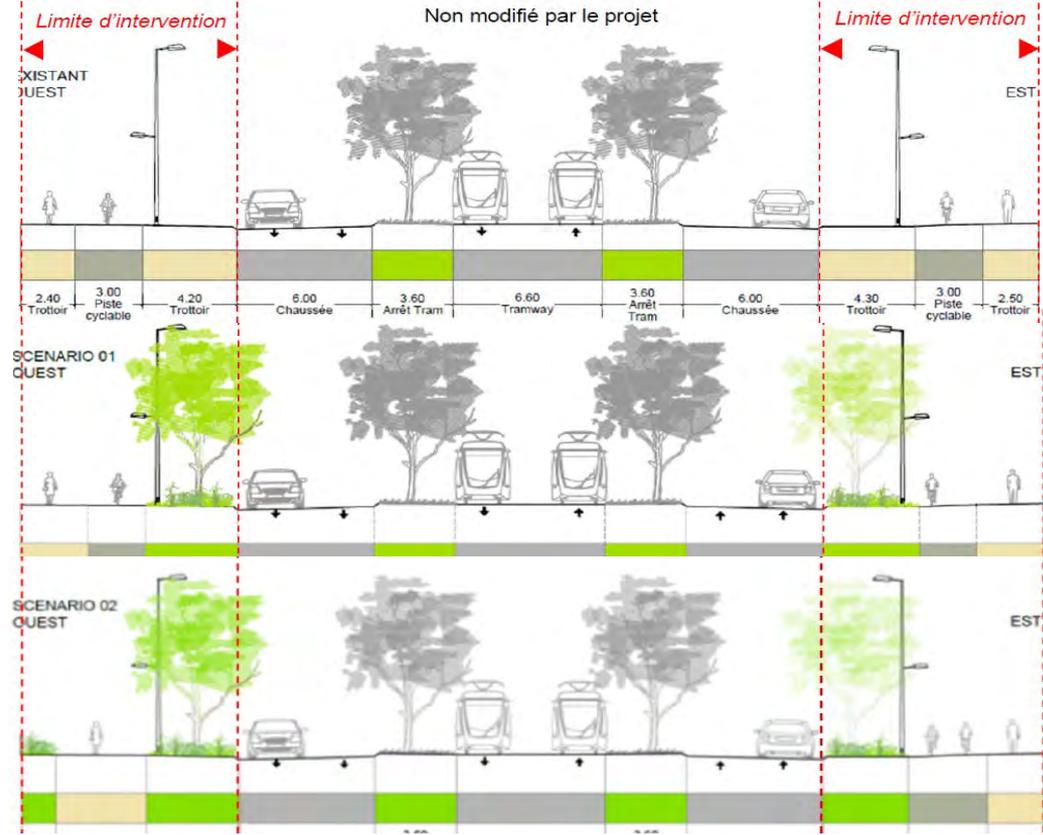


Les propositions d'aménagements



BORDEAUX
MÉTROPOLE

Allée de Boutaut (entre Ravezies et Claudeville)



Existant

Proposition 1:
2 pistes cyclables
bilatérales monodirectionnelles

Proposition 2:
1 piste cyclable unilatérale bidirectionnelle
et un trottoir partagé



Allée de Boutaut (entre Ravezies et Claudeville)

Proposition 1:



Proposition 2:



Allée de Boutaut (entre Ravezies et Claudeville)



Actuel



Allée de Boutaut – proposition 1



Images d'illustration



Allée de Boutaut – proposition 2



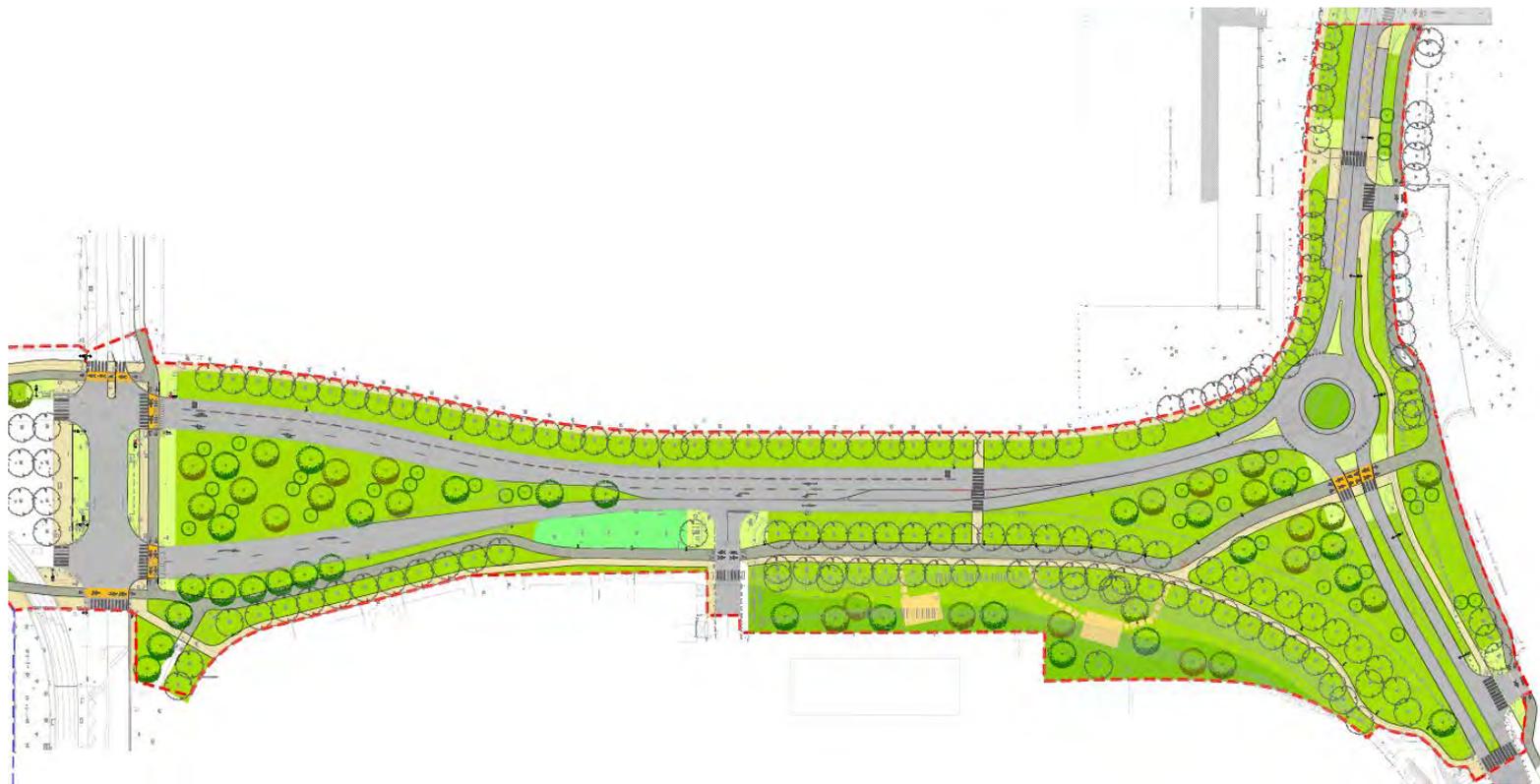
Images d'illustration



Allée de Boutaut (entre Ravezies et Claudeville)

	Scénario 1 : Piste cyclable bilatérale unidirectionnelle		Scénario 2 : Piste cyclable unilatérale bidirectionnelle	
Fonctionnalités cyclables	Piste clairement identifiée sur les trottoirs de part et d'autre, dissociée des espaces piétons.	+	Piste clairement identifiée sur un trottoir	+
	Les cyclistes ont un espace dédié de part et d'autre des traversées piétonnes	+	Au niveau des traversées, les cyclistes allant vers Bruges ou Le Bouscat empruntent l'espace partagé piétons / vélos	-
	Dissociation du REVE au niveau du carrefour Boutaut / Laroque (passage d'unidirectionnel à bidirectionnel)	-	Piste bidirectionnelle dans le prolongement de la piste existante au nord de l'avenue de Laroque => simplification du carrefour Boutaut / Laroque pour le REVE et son identification par les usagers	+
Conflits entre usagers	Croisement de nombreuses intersections sur le côté « Le Bouscat – Bruges »	-	Intersection avec les voies adjacentes limitées à 2 côté « Bordeaux »	+
	Parvis du P+R avec de nombreux usages (P+R / TC / Vcub / arrêts bus) pouvant générer des difficultés de circulation avec le REVE	-	Parvis du P+R laissé libre pour les usages actuels	+
	Traversée des voies tram par le REVE au niveau du débranchement vers Bruges (arrêt La Vache)	-	Traversée de la voie TCSP + VL future implantée sur la friche ferroviaire de Cracovie	-
Fonctionnalités piétons	Trottoirs larges et dissociés du REVE limitant les conflits d'usage	+	Trottoirs larges pour les piétons, avec un trottoir non circulé par les cyclistes.	++
Fonctionnalités viaires	Conflits avec l'ensemble des voies adjacentes aux allées de Boutaut, relativement nombreuses côté « Le Bouscat – Bruges »	-	Conflits avec REVE réduits au regard des intersections traversées => priorité cycles plus simple à identifier	+
Insertion paysagère	Création de bandes plantées entre la voirie et les espaces pour les modes actifs	+	Création de bandes plantées entre la voirie et les espaces pour les modes actifs	+
	Trottoir large en pied de façade côté « Le Bouscat – Bruges »	+	Possibilité de planter sur l'espace partagé côté « Le Bouscat – Bruges » en pied de façade pour dégager l'espace le long des bâtiments	++

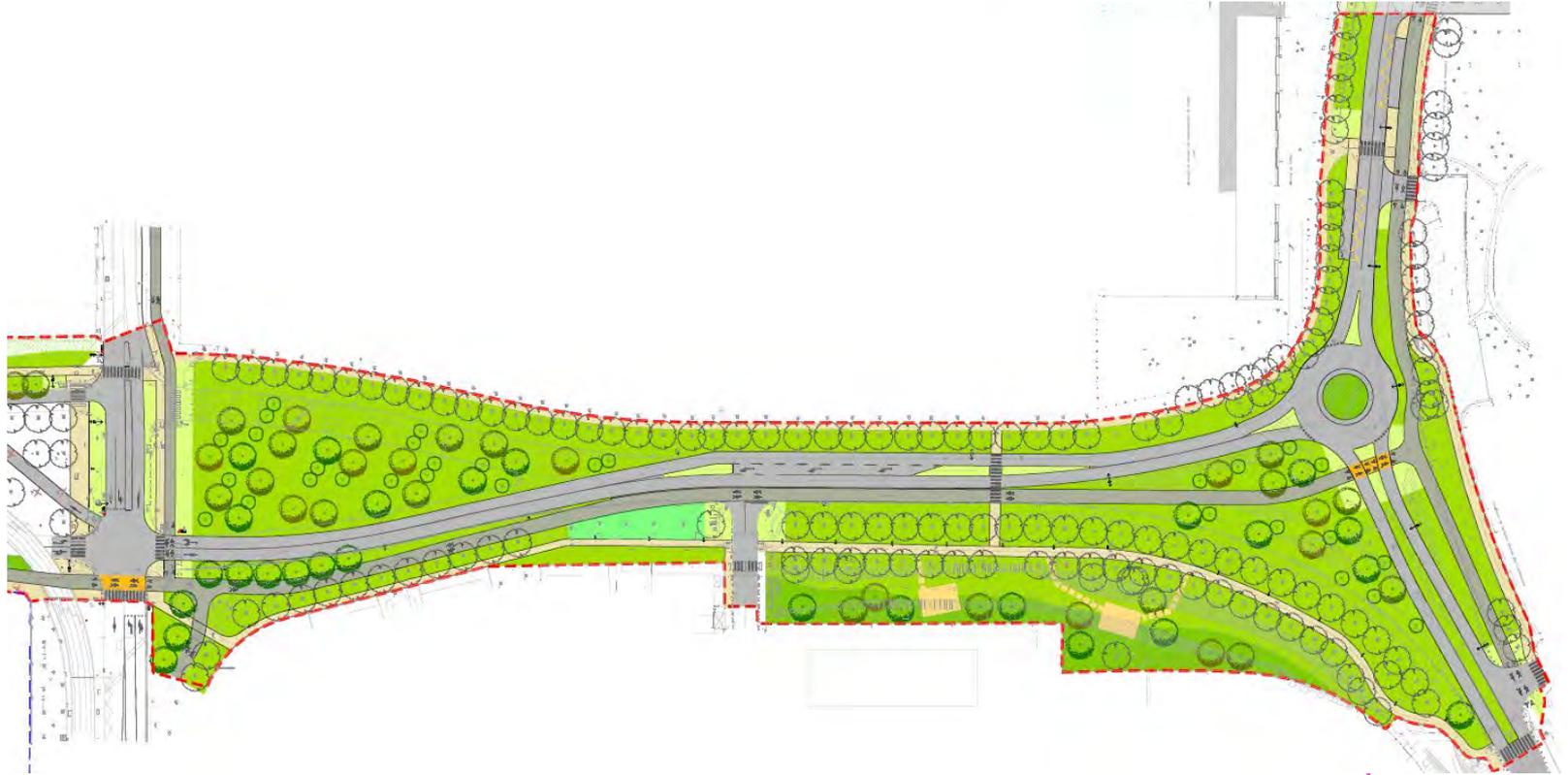
Allée de Boutaut (entre Claudeville et Bd C. Delmas)



Proposition 1:

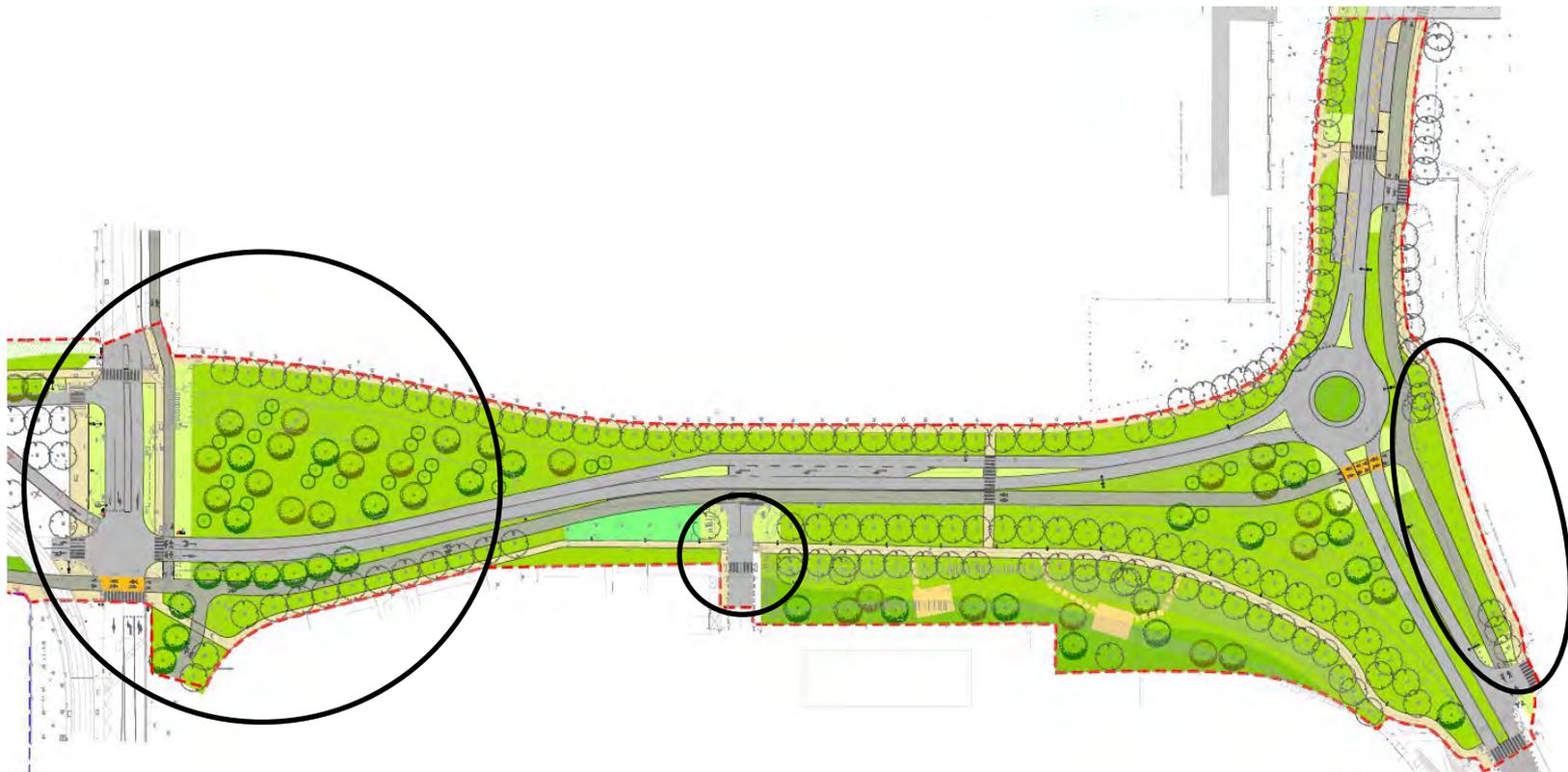


Allée de Boutaut (entre Claudeville et Bd C. Delmas)



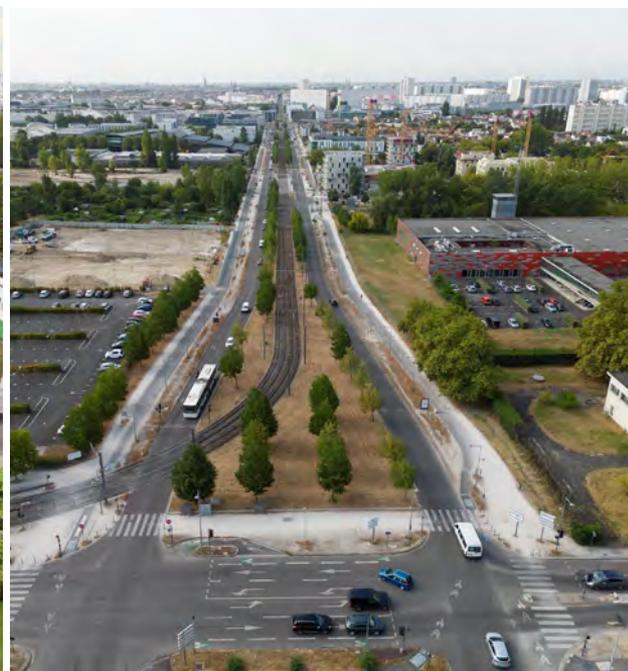
Proposition 2:

Allée de Boutaut (entre Claudeville et Bd C. Delmas)



Proposition 2:

Allée de Boutaut (entre Claudeville et Bd C. Delmas)



Proposition 1

Actuel

Proposition 2



Bd J. Chaban Delmas



Actuel



Proposition 1

Bd J. Chaban Delmas



Actuel



Proposition 2

Allée de Boutaut (entre Claudeville et Bd C. Delmas)

	Scénario 1 : Intervention minimaliste		Scénario 2 : Intervention maximaliste	
Fonctionnalités cyclables	Piste clairement identifiée, dissociée des espaces piétons	+	Piste clairement identifiée, dissociée des espaces piétons.	+
	Les cyclistes ont un espace dédié de part et d'autre des traversées piétonnes	+	Les cyclistes ont un espace dédié de part et d'autre des traversées piétonnes	+
	Dissociation du REVE au niveau du carrefour Boutaut / Laroque (passage d'unidirectionnel à bidirectionnel => 3 traversées pour le sens nord/sud)	-	Piste bidirectionnelle dans le prolongement de la piste existante au nord de l'avenue de Laroque => simplification du carrefour Boutaut / Laroque pour le REVE (1 seule traversée par sens) et son identification par les usagers	++
Fonctionnalités piétons	Trottoirs larges et dissociés du REVE limitant les conflits d'usage La piste cyclable longe le trottoir piéton sur un espace important, notamment sous l'allée d'arbres à l'est	+	Trottoirs larges pour les piétons, avec un trottoir non circulé par les cyclistes. Piste intégralement dissociée des espaces piétons, avec une seule traversée clairement identifiée en partie centrale	++
Désimperméabilisation	La surface de voirie au niveau du carrefour Boutaut / Chaban Delmas / Dassault est fortement réduite	+	La surface de voirie au niveau du carrefour Boutaut / Chaban Delmas / Dassault est fortement réduite La branche nord-ouest des allées de Boutaut au carrefour Boutaut / Claudeville est supprimée	++
Insertion paysagère	Création d'un espace vert conséquent en entrée de Lac à proximité du giratoire central	+	Création d'un espace vert conséquent en entrée de Lac à proximité du giratoire central Reconnexion entre 2 espaces verts aujourd'hui séparés par une voirie au niveau du carrefour Laroque / Boutaut / Claudeville	++
	Projet paysager prévoyant la plantation d'environ 170 arbres	++	Projet paysager prévoyant la plantation d'environ 170 arbres	++
	Élargissement de la piste cyclable existante entre les alignements d'arbres à l'est, impliquant un risque d'impact sur les racines des arbres existants.	-	Transformation de la piste cyclable entre les alignements d'arbres à l'est en espace piéton, sans impact sur les arbres existants	+
	Impact sur 1 arbre existant pour le débranchement de la piste cyclable vers le giratoire central et la piste longeant le lac à l'ouest	-	Impact sur 5 arbres existants au niveau du carrefour Boutaut / Laroque	-



Calendrier sommaire



BORDEAUX
MÉTROPOLE

Planning sommaire de l'opération

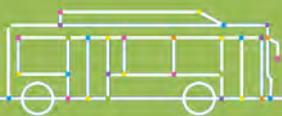
- Concertation et bilan de la concertation : **été 2022 / début 2023**
- Etudes: **début 2023 / mi 2024**
- Choix des entreprises : **mi 2024 / début 2025**
- Travaux : **mi 2025 / mi 2026**

Questions





Merci de votre attention



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**